

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Sébastien HAVET, Maire de Guyencourt-sur-Noye, à la suite d'une convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Séance ouverte à : 20H06

Etaient présents : Mesdames Audrey FOURNIER, Elise BELLIER, Marine DONARD-LAVOIX, Marine MOSER, Eloïne DEBLED et Messieurs Sébastien HAVET, Philippe GADOUX, Tony BELLIER, Martial LEJEUNE et Brice LABARRE.

Quorum légal : 6 suffrages exprimés

Désignation Secrétaire de Séance : Audrey Fournier

Absents : Néant.

Ordre du jour :

- Validation PV du Conseil Municipal du 5 juin 26
- Délibération : Modification de la délibération 2608 « Commissions Communales »
- Délibération : Cimetière : devis pour la construction d'un caveau d'attente
- Délibération : Cimetière : proposition de réengazonnement du cimetière
- Délibération : Salle des Fêtes
 - ⇒ Tarification au 01/01/2027
 - ⇒ Retrait de la location professionnelle à la journée et à la demi-journée
 - ⇒ Révision des tarifs (Guyencourtois + extérieurs)
 - ⇒ Intégrer un tarif Salle des Fêtes pour les habitants du SISCO (Remiencourt)
- Délibération : Noël 2026 : montant des cadeaux aux enfants, âge maxi
- SISCO :
 - ⇒ Rentrée scolaire septembre 2026
 - ⇒ Effectif pour la classe de Guyencourt-sur-Noye
 - ⇒ Organisation du déménagement des classes
- Festivités 13 et 14 juillet :
 - ⇒ Apéritif communal
 - ⇒ Conseillers présents
 - ⇒ Candidats à l'installation
- Fête du village 5 et 6 septembre 2026
 - ⇒ Candidats pour l'installation
 - ⇒ 5 au soir : présentation de l'équipe municipale et des nouveaux habitants
- Informations diverses :
 - ⇒ Retour sur les commissions CCALN (Eloïne, Marine M, Brice, Elise, Audrey, Tony)
 - ⇒ Retour sur le devis « drones » animation du 14/07/26

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Le Maire invite le Conseil municipal à valider le procès-verbal de la séance précédente.

Aucune remarque n'est formulée.

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION : Modification de la délibération 0826 « Commissions communales »

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Somme a demandé, par mail du 3 juin 2026, le retrait de la délibération du 20 mars 2026 (DE 008 009 403 – 0826), au motif que le Maire a été élu alors qu'il était membre de droit.

Suite à une demande du contrôle de légalité, la précédente délibération est illégale car le maire est élu de plein droit dans la commission.

Le Maire rappelle :

- le rôle des commissions (analyse des devis, préparation des travaux, appels d'offres)
- leur importance dans l'aide à la décision

Le Conseil municipal décide de :

- **Annuler la délibération concernée**
- **Désigner de nouveaux membres**

Sont nommés :

- **Membres titulaires (3) :**
 - Marine DONARD-LAVOUX
 - Marine MOSER
 - Philippe GADOUX
- **Membres suppléants (3) :**
 - Élise Bellier
 - Tony Bellier
 - Martial Lejeune

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. DELIBERATION : Cimetière : devis pour la construction d'un caveau d'attente

La commune a fait des travaux dans le cimetière, le caveau d'attente est complet (exhumation faite l'année dernière) et la commune est obligée de refaire un caveau d'attente.

Le Conseil examine un devis de l'entreprise FUNÉPLUS (Moreuil).

- Montant initial : 1.922 € TTC

Constats :

- Problèmes techniques sur un ouvrage existant (étanchéité)
- Nécessité de disposer d'un nouveau caveau d'attente

Solution retenue :

- Caveau d'attente simple
- 1 place
- Sans monument ni marbre
- Possibilité de peindre le ciment
- Avec terrassement et demi-élément intermédiaire

Précisions :

- Contraintes d'accès et d'environnement prises en compte

Il y a une plus-value sur le devis, si l'endroit choisi est difficile d'accès. La commune a choisi un emplacement facile d'accès (à côté du bac de poubelle des végétaux). La plus-value sera donc retirée de la facture si l'entreprise ne rencontre pas de difficultés.

Le maire demande s'il y a des questions :

Elise Bellier : Y a-t-il un autre devis ?

Le maire explique que ces demandes de devis avaient été faites par le maire sortant mais qu'il n'y avait pas eu de retour d'autres entreprises de pompes funèbres.

Brice Labarre, Martial Lejeune : pourquoi un caveau 1 place ?

C'est un caveau d'attente pour lequel une place est suffisante.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le devis est accepté.

4. DELIBERATION : Cimetière : devis pour le regazonnement

Un devis est présenté au Conseil municipal : Entreprise Empreinte et Paysage (qui fait déjà l'entretien des espaces verts de la commune) pour un montant de 8213,05 € TTC.

La Commune est tenue de garantir le nettoyage des allées, mais entre les caveaux c'est à la charge des familles.

Constat :

- Des anciennes sépultures se sont affaissées obligeant à niveler avec de la terre : l'allure du cimetière est négligée.
- Entretien très important fait ce jour par l'employé municipal :
 - 1.5 jours par semaine de travail
 - 75% de son temps de travail

Éléments discutés :

- Avec les travaux prévus sur l'Eglise, n'y a-t-il pas un risque de détériorer les travaux du cimetière ?

Le maire répond qu'il n'y a pas de risques car si échafaudage il y a, celui-ci sera sur la partie cailloux

- Gain de temps d'entretien pour Xavier
- Espace urbain plus agréable
- Le fait de garder l'allée centrale en gravier et le petit chemin va permettre une meilleure infiltration de l'eau. Un robinet se trouve au bout du petit chemin et donc le gravier va permettre d'éviter un risque de « boue » avec la pelouse.
- Avons-nous un devis pour un semis de pelouse ?

Le maire répond qu'aucun devis en semis n'a été fait. ; en semis il faut attendre quelques mois pour avoir un rendu + arrosage régulier alors qu'une pose en rouleau, le résultat est immédiat + SAV. Le fournisseur a assuré qu'un tapis de gazon permet de mieux drainer l'eau et s'il y a des travaux avec une ouverture de caveau sur le devant, nous pouvons facilement découper un gazon en rouleau plutôt qu'en semis. Les travaux auront lieu en septembre /octobre 2026

Compléments :

- Possibilité de fleurissement autour de l'église et au cimetière pour le rendre plus « charmant » en faisant attention aux variétés que nous pourrions planter pour ne pas générer du travail supplémentaire à l'employé communal car le but de ces travaux est de libérer du temps à l'employé communal pour faire d'autres choses pour la commune.
- Référence au cimetière de Remiencourt

Décision :

- Réengazonner le cimetière avec des rouleaux de pelouse
- Conserver l'allée principale en gravier et le petit chemin qui longe l'église (côté petit portillon)

Après examen : Le Conseil décide de retenir la totalité du devis de l'Entreprise Empreinte et Paysage pour un montant de 8213,05 € TTC (solution globale).

Adopté à l'unanimité.

5. DELIBERATION : Salle des fêtes – Tarification

Constats :

- Besoin de rénovation (notamment humidité sur les murs)
- Besoin de dégager des recettes pour financer l'entretien de cet équipement communal.

Décisions : modifications tarifaires :

- Suppression :
 - Location à la demi-journée
 - Location professionnelle

- Ajustements au 01/01/2027 :
 - Facturation vaisselle : 50 € au lieu de 40€
 - Actualisation du coût de l'électricité : 0.33 € au lieu de 0.27 € du KWh
 - Tarification abonnement électricité à la journée : 1.32€ / jour de location
 - Tarif « Guyencourtois » : identique 100€ le week-end avec vaisselle et hors électricité
 - Tarif extérieur : 200 € au lieu de 190 € hors vaisselle et électricité
 - Tarif journée : 100€ hors vaisselle (nouveau tarif)
 - *Tarif habitants de Remiencourt (pour compenser la « perte » de leur salle des fêtes, exclusivement consacrée à la cantine et au périscolaire du SISCO) : 120 € hors vaisselle et électricité : chapitre discuté, mais non voté.*

Adopté à l'unanimité sauf pour le tarif Remiencourt qui est mis en attente

6. DELIBERATION : Noël 2026

Décisions :

- Budget : 35 € par enfant
- Âge limite : jusqu'à 12 ans
- Environ 24 enfants concernés à vérifier

Organisation :

- Commande via catalogue Joué Club pour les 0-10 ans (2026-2016) avec bon de commande à redéposer en mairie (date limite de retour)
- Carte cadeau pour les 11-12 ans (2015-2014)
- La mairie s'occupe de centraliser les bons de commande et de passer la commande auprès de Joué Club.
- La mairie s'occupe de récupérer les cadeaux à Joué Club et de retirer les cartes cadeaux.
- Distribution lors de l'arbre de Noël

Date : 12 décembre 2026

Goûter offert (bûche + boisson chaude)

Adopté à l'unanimité

7. SISCO – École – Périscolaire

- Le Maire informe l'assemblée sur la fermeture de classe de Remiencourt ce qui entraîne une réorganisation du regroupement scolaire. (cantine et périscolaire dans la salle des fêtes de Remiencourt).
- A Guyencourt resteront 3 niveaux : 5 CE2, 8 CM1, 10 CM2
- Il demande des candidats pour aider au déménagement et à la répartition du mobilier scolaire de la classe de Remiencourt : semaine du 6 juillet 2026. (Les employés communaux de Guyencourt et de Remiencourt/Dommartin seront présents pour aider)
Des tables vont aller à Dommartin, d'autres éléments de mobilier scolaire seront transportés à Guyencourt. Il faudra trouver un endroit où stocker le mobilier en surplus.
Le Maire fera un appel à l'aide par le groupe WhatsApp du Conseil Municipal.
- Le transport scolaire sera très peu impacté par ces changements (quelques minutes au plus) : des discussions sont en cours avec le transporteur.
- Un projet extra-scolaire a été voté à l'unanimité par le SISCO (centre aéré). C'est un gros enjeu car il « fixe » les familles et pourrait permettre le maintien d'une classe. Il prévoit :

= La première semaine de chaque petite vacance, à compter des vacances de la Toussaint, hors période de vacances de Noël

⇒ Juillet complet

⇒ Il y a un projet en réflexion pour les mercredis

Cela concerna les familles habitant le territoire du SICO, mais aussi les extérieurs.

Nous recherchons un Directeur qui pourrait être celui de Jumel

Reste encore à définir le tarif en fonction du coefficient familial. (Défini le 24 juin 2026).

- Elise BELLIER demande pourquoi la première semaine est choisie ? cela répond aux besoins des parents et est déterminé par des enquêtes préalables. L'institutrice de Guyencourt aura besoin de matériels sportifs pour les grands, à rapatrier de Remiencourt.

8. Festivités du 13 et 14 juillet

Le Maire présente le déroulé des manifestations :

- 13 juillet au soir : apéritif offert par la Mairie (kir ou boisson non alcoolisée, avec des amuse-bouche) : service assuré par le Conseil Municipal. Puis l'ASC organise son traditionnel repas (réservation à faire auprès de l'ASC), puis feu d'artifice offert par la Municipalité.
- 14 juillet : cérémonie républicaine :
 - ⇒ Marine MOSER, Mariene DONARD-LAVOIX, Brice LABARRE et Tony BELLIER seront présents pour servir l'apéritif.
 - ⇒ Apéritif offert par la mairie

9. Fête du village – 5 et 6 septembre 2026

- 5 septembre au soir à 19H : présentation du nouveau Conseil Municipal aux habitants du village et accueil des nouvelles familles :
 - ⇒ Présence obligatoire des conseillers
 - ⇒ Apéritif offert par la municipalité
 - ⇒ Animations : manèges (350€ de subvention communale versé à l'exploitant, et 300€ de tickets offerts par la Maire personnellement)
 - ⇒ L'ASC organise une soirée sur réservation
- 6 septembre :
 - ⇒ Animations par l'association Sports et Loisirs : stands, concours de pétanque, buvette, américains-frites, loto, etc...
 - ⇒ Eloïne DEBLED souhaite faire une exposition dans la petite salle des fêtes (impossible si pluie, car restauration se fera dedans)

10. Informations diverses (participation des conseillers aux commissions)

M le Maire appelle les différents conseillers qui ont participé à des commissions à présenter les éléments essentiels à retenir.

- Eloïne DEBLED / culture et communication à la CCALN

Les petites communes sont invitées à accueillir des spectacles financés totalement par la CCALN, à condition de pouvoir accueillir du public dans les règles de sécurité et d'hygiène.
L'application intra-muros est gratuite : il faudrait redemander les autorisations d'accès.

- Marine MOSER : AMEVA (entretien des rivières)

⇒ sur les communes de Guyencourt, Remiencourt et Boves, rien n'a été fait en 2025 ; en 2026, des arbres sur les berges ont été abattus

⇒ il y a des truites dans la Noye

⇒ la Noye « fuit » au niveau de Remiencourt : la CCALN va porter de gros travaux pour lui faire réintégrer son lit

⇒ il y a des fissures sur Guyencourt, obligeant à programmer des travaux sur 5 ans ou plus avec la CCALN

- Brice LABARRE : eau (CCALN)

⇒ présentation du fonctionnement de la distribution de l'eau potable

⇒ régie gérée par la CCALN pour le pompage et la distribution (plus distribution à certains professionnels d'autres communes)

⇒ le système a été audité par un cabinet privé, notamment en ce qui concerne les fuites d'eau

⇒ la gestion est réalisée par des télé-capteurs pour faciliter la localisation des fuites d'eau.

⇒ le géoréférencement est en cours de mise à jour.

⇒ Fouencamps et le Paraclet vont intégrer la régie.

=> l'eau de la commune est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons

- Elise BELLIER : développement économique (CCALN)

=> la CCALN gère 3 zones : Ailly-sur-Noye, Hangest et Moreuil

=> l'ancienne mandature de la CCALN avait pour projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur une parcelle leur appartenant derrière l'usine TUBESCA.

=> un programme d'aide aux entreprises en difficulté a été mis en place par la CCALN, doté d'un fonds de 50.000€. 12 demandes ont été faites en 2026, avec un budget moyen de 5.000€. L'aide maximale est de 10.000€ par dossier.

=> prospection de terrains pour l'installation de panneaux photovoltaïques

=> La prochaine réunion aura lieu en octobre 2026

- Audrey FOURNIER : Conseil d'Ecole

=> l'élection des parents d'élèves se fera par voie électronique

=> Audrey FOURNIER détaille les effectifs par école

=> Elle annonce le départ prochain de l'institutrice de Dommartin

=> la répartition des CM2 de Remiencourt s'est faite par niveau/affinités/Age

=> rapport sur le niveau scolaire

=> la piscine est utilisée par les niveaux du CP au CM2 (les mardi soir et jeudi après-midi pour l'année prochaine).

- Tony BELLIER : réunion avec le sous-préfet.

=> Une centaine de personnes présentes

=> Tous les services de la sous-préfecture de Montdidier étaient présents

=> Présentation de la DETR instruite par la sous-préfecture

11. Questions diverses

=> Sécurité routière : M le Maire souhaite que soit renforcés les contrôles de vitesse et d'incivilité routière sur la commune (demande faite à la Gendarmerie)

=> Il n'y a pas d'arrêté municipal sur le stationnement routier

=> Il faudra voir s'il reste des subventions pour réaliser des travaux pour le stationnement

=> L'information sur l'interdiction de stationnement sur les dos-d'âne sera transmise aux parents en insérant un flyer dans le carnet de correspondance des enfants.

=> Les travaux doivent être priorités car une seule subvention est versée tous les 6-8 ans

=> Point sur l'entretien de la commune : caniveaux entretenus par Xavier devant les habitations, création d'une barrière en bois au cimetière, création d'un habillage autour du bac à déchets du cimetière

=> M Le Maire présente un devis de M Gorlier, couvreur, pour le nettoyage des gouttières et des chéneaux, le changement des ardoises à hauteur d'homme (du haut de l'échafaudage) pour l'église, la mairie et l'école (4.260 € TTC).

=> Retour sur le spectacle de Drones présenté par Marine MOSER (Animation drones - 14 juillet) : devis trop élevé pour le budget de la commune, non retenu (entre 8.000€ et 14.000€ HT).

Prochaine séance : 6 octobre 2026

La séance est levée à 23h49

Le Maire



Sébastien HAVET

La Secrétaire de Séance



Audrey FOURNIER